CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU BILAN DE COMPETENCES

PREAMBULE

En tant qu'organisme de formation, **Allipro-RH**, représenté par **Audrey FELLICE**, gérante et formatrice, propose des prestations d'accompagnement au **bilan de compétences**. Ces accompagnements peuvent être réalisés **en présentiel** à Marseille ou **100 % à distance**, selon un planning défini avec chaque bénéficiaire, sur une durée contractuellement convenue.

Le bilan de compétences vise à aider les individus à **analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs motivations et leurs aptitudes**, afin de construire un **projet professionnel cohérent** ou d'identifier une formation adaptée.

Cette charte formalise les engagements déontologiques d'Allipro-RH, garantissant une prestation **éthique, neutre et conforme aux exigences légales**. Elle s'inscrit dans le respect des **articles 226-13 et 226-14 du Code pénal** relatifs à la **confidentialité des données personnelles** et des **dispositions du Code du travail (partie VI) sur la formation professionnelle continue**.

1. Principes déontologiques du Bilan de Compétences

1.1. Respect des droits de la personne

Allipro-RH s'engage à :

- **Garantir la confidentialité** des informations échangées. Aucune donnée ne sera divulguée sans le consentement du bénéficiaire.
- **Assurer le libre choix** du bénéficiaire et respecter son **autonomie** dans la prise de décision.
- **Maintenir une posture neutre et bienveillante**, sans jugement ni influence.
- **Refuser toute dérive** à caractère thérapeutique, prosélyte ou relevant de la manipulation psychologique.

1.2 Indépendance et intégrité professionnelle

- L'accompagnement est réalisé **en toute indépendance**, sans conflit d'intérêts avec d'éventuels financeurs ou employeurs.
- Les consultants respectent leurs **limites d'intervention** et réorientent le bénéficiaire vers des professionnels compétents si nécessaire.
- Toute intervention doit être **centrée sur la sphère professionnelle**, en tenant compte des réalités sociales, économiques et personnelles du bénéficiaire.

1.3 Respect du cadre réglementaire et méthodologique

- Allipro-RH applique les **dispositions légales** en vigueur et se tient informé des évolutions réglementaires.
- L'offre de bilan de compétences est **clairement définie** et accessible sur le site internet, précisant :
  - ✓ Les **objectifs** du bilan,
  - ✓ Les **méthodes et outils utilisés**,
  - ✓ Le **coût et la durée**,
  - ✓ Les **délais d'accès et d'inscription**,
  - ✓ Les **conditions d'accessibilité**.

- La prestation suit les **trois phases réglementaires** prévues par **l'article R.6313-4 du Code du travail** :
  1. **Phase préliminaire** : analyse de la demande et présentation du cadre d'intervention.
  2. **Phase d'investigation** : exploration des compétences, intérêts, valeurs et construction du projet professionnel.
  3. **Phase de conclusion** : restitution des résultats et élaboration du plan d'action.

2. Engagements de la Consultante en Bilan de Compétences

2.1 Déontologie et éthique professionnelle

La consultante en bilan de compétences s'engage à :

- **Établir une relation de confiance** basée sur l'écoute et le respect.
- **Clarifier la demande** du bénéficiaire et s'assurer de son **libre consentement**.
- **Définir un cadre d'accompagnement** formalisé par une convention détaillant :
  - ✓ Les **objectifs** et les attentes,
  - ✓ La **durée et les modalités d'accompagnement**,
  - ✓ Les **droits et obligations réciproques**.

2.2 Compétence et professionnalisme

- La consultante maintient un **niveau d'expertise élevé**, à jour des évolutions du marché de l'emploi et des pratiques professionnelles.
- Elle s'engage dans une **formation continue** et dans une **démarche de supervision ou d'analyse des pratiques**.
- Elle garantit une méthodologie rigoureuse, en utilisant **des outils et tests professionnels validés** et en s'appuyant sur **des sources d'information fiables** sur les métiers et formations.

2.3 Neutralité et posture éthique

- Elle adopte **une posture neutre et bienveillante**, sans porter de jugement de valeur.
- Elle **ne dicte pas de choix** mais aide le bénéficiaire à **identifier ses propres solutions**.
- Elle **refuse toute influence externe** (employeur, financeur...) qui pourrait altérer l'objectivité de l'accompagnement.

3. Déroulement du Bilan de Compétences

L'accompagnement proposé par Allipro-RH est structuré autour des engagements suivants :

- **Personnalisation** : chaque bilan est adapté aux besoins et objectifs spécifiques du bénéficiaire.
- **Méthodes éprouvées** : utilisation d'outils et de tests reconnus pour aider à la réflexion et à la prise de décision.
- **Confidentialité** : le bénéficiaire est seul destinataire du **document de synthèse**, conforme aux indications réglementaires.
- **Suivi post-bilan** : un **rendez-vous de suivi à 6 mois** est proposé afin d'évaluer la mise en œuvre du projet.

4. Cadre et modalités d'accompagnement

- **Présentiel** : Les bilans peuvent être réalisés **dans un bureau dédié** à Marseille, garantissant confidentialité et confort.
- **Distanciel** : Accompagnement réalisé via **visioconférence et accès à une plateforme sécurisée**, offrant une qualité équivalente au présentiel.

5. Engagements Qualité d'Allipro-RH

Allipro-RH est engagé dans une **démarche d'amélioration continue**, garantissant une prestation conforme aux **exigences de Qualiopi** et aux attentes des bénéficiaires.
L'organisme s'engage à :

- ➔ **Respecter chaque point de la présente charte**.
- ➔ **Maintenir une veille sur l'évolution des métiers et des formations**.
- ➔ **Assurer une traçabilité et une évaluation systématique de la qualité des accompagnements**.

6. Validation et acceptation de la charte

Cette charte de déontologie formalise les engagements d'Allipro-RH dans l'accompagnement au bilan de compétences.

En consultant cette charte sur notre site internet ou en s'engageant dans une prestation avec Allipro-RH, chaque bénéficiaire reconnaît en avoir pris connaissance et accepte les principes qui y sont énoncés.

La présente charte s'applique à tous les bilans de compétences réalisés par Allipro-RH, qu'ils soient financés par des dispositifs publics ou privés, ou réalisés à titre individuel.

À Marseille, le 13/03/2025

ALLIPRO-RH
Audrey FELLICE
Accompagnatrice en VAE